Image not found or type unknown

Puis-je dénoncer un mandat exclusif en mandat simple en indivision

Par **Julietta**, le **14/03/2021** à **12:59**

Bonjour,

Nous vendons, actuellement, notre appartement acheté en indivision 60% me concernant 39,85% pour Monsieur. Nous ne sommes ni pacsés ni mariés. Nous avons mis cet appartement en vente, pour cause de séparation assez compliquée, dans une agence en exclusivité. La période des trois mois s'achève le 6 avril et je souhaiterais, pour ma part, dénoncer ce mandat et le placer maintenant en mandat simple, ce qui me permettrait de le vendre sur le PAP. et de mettre toutes les chances de mon côté. (Je précise que mon ex compagnon est propriétaire également d'une agence immobilière). Monsieur s'y oppose en le faisant savoir au négociateur. Puis-je ne pas tenir compte de son avis ? Dans ce cas, le mandat exclusif sera automatiquement transformé en mandat simple ? Pourriez-vous m'aider à résoudre ce problème, je ne souhaiterais pas me faire avoir ni par le négociateur, ni par mon ex compagnon. Avec mes remerciements. Cordialement

Par **youris**, le **17/03/2021** à **18:22**

bonjour,

comme ce bien est en indivision, un agent immobilier devrait refuser le mandat sans l'accord et la signature des 2 propriétaires indivis.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés